

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 10 NOVEMBRE 2021

Début du conseil d'école : 18h

Lieu : Salle des séniors (Labarthe Sur Lèze)

Enseignants Présents : M Dumont directeur, M Grandmontagne, Mme Abraham , Mme Vayre Mme Latrille, Mme Fouchet, Mme Konikowski, Mme Breil, Mme Benazet, Mme De La Hogue, M Boniface, M Saint Avit, Mme Nandillon, Mme Cauquil

Mairie : Mme Bousquet, adjointe chargée des écoles

Parents présents : Mme Manet, Mme Bouchet, Mme El Manei

Enseignants excusés : Mme Boukir, Mme Sanchez

Inspection : Mme L'Inspectrice est excusée

### ❖ Présentation et vote du règlement intérieur

Pas de changement proposé au Bulletin Officiel. Aucune précision à ce jour sur les montres connectées : peuvent-elles autorisées ?

Règlement conforme à celui présenté l'année précédente.

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité des personnes présentes.

### ❖ Sécurité

L'exercice incendie s'est bien déroulé dans les 2 bâtiments. A Ayguière en moins d'une minute et à 3 Moulins en moins de 2 minutes, les enfants ont été rangés le long des terrains de tennis et comptés.

Un exercice intrusion a été réalisé. Les enfants ont très bien répondu à l'exercice, très sérieusement. Le problème qui a été soulevé est le signal de l'intrusion par une corne de brume qui n'est pas assez entendue dans les classes. Un autre système devra être envisagé pour déclencher l'alerte (un coup de sifflet ?). Une demande a été faite auprès des services techniques pour avoir connaître la faisabilité d'avoir deux sonneries différentes sur les boîtiers incendie.

### ❖ Vie de l'école

#### ➤ Point sur les effectifs et perspective pour l'année prochaine

A ce jour, il y a 396 élèves. De nouveaux élèves arrivent petit à petit.

Effectifs plutôt stables qui ne font pas craindre de fermeture pour l'instant. Peut-être une fermeture à une échéance de 2 ans en fonction des effectifs.

#### ➤ Les projets à venir

- Toutes les classes sont inscrites au projet lecteur des Incorruptibles
- Les classes de CE2, CM1 et CM2 ont eu la présentation par des conseillers municipaux du projet Conseil Municipal des Jeunes. Les élèves se sont massivement proposés comme candidats potentiels au CMJ (environ une centaine). Les élèves candidats doivent maintenant compléter leurs dossiers d'inscription. Des élections sont prévues en décembre.
- CE2 : Musée des Augustins, projet médiathèque autour du toucher, spectacle de danse suivi d'un projet danse contemporaine en partenariat avec des chorégraphes (partenariat avec la mairie)
- CM1 : sortie au Mas d'Azil pour faire des fouilles archéologiques et un parcours botanique
- CP : participation aux vendanges, 2 classes vont faire une animation cirque avec un spectacle en fin d'année, visite du musée des Augustins (atelier nature morte ou sculpture), sortie cinéma à Muret, projet médiathèque autour du cirque, rencontre avec une illustratrice
- CE1 : sortie cinéma à Muret
- CM2 : sortie théâtre, projet autour de la mythologie, projet chant annulé par manque de budget mais remplacé par un échange entre les CE1 et les CM2 autour du chant, projet échecs.

Les enseignants en profitent pour remercier la mairie de sa participation financière pour la réalisation des projets culturels.

La mairie renouvelle son engagement dans le parcours culturel des enfants. Des projets seront mis en place avec les CP en lien avec les jardins partagés qui seront créés sur Labarthe-sur-Lèze.

Un projet rugby est en cours de mise en place, avec l'intervention de services civiques.

M Dumont rappelle que derrière un projet, il y a un travail très important de mise en place de la part des enseignants. Tout doit être anticipé, écrit, réfléchi. L'aspect financier est aussi un paramètre important à prendre en compte.

- Peut-on proposer à des animateurs d'accompagner les sorties piscine quand il n'y a pas assez de parents volontaires ?

Les sorties piscines sont conditionnées par un nombre d'encadrants suffisant. Les enseignants alertent sur le manque d'accompagnateurs pour les séances de piscine. Tout adulte (animateurs, parents, AESH) peut venir encadrer une classe à la piscine sous réserve de passer l'agrément. Quelques dates sont proposées dans l'année pour passer l'agrément (à Portet et à Muret). Avec l'agrément, les parents peuvent venir encadrer les classes d'autres enfants que les leurs. Un mot sera donné aux parents pour les solliciter sur ce projet. Une demande sera faite auprès des animateurs qui désirent accompagner une classe.

- Où en est le projet de mise en place d'une étude surveillée ?

Elles pourraient commencer début janvier. Cela demande un investissement des enseignants. Plus d'enseignants seront volontaires, plus d'enfants pourront être pris en charge.

M Dumont précise que **les études surveillées** peuvent être faites par n'importe quelle personne agréée par la mairie. Il n'y a pas d'intervention pédagogique. Il s'agit uniquement d'un temps pendant lequel les enfants font leurs devoirs. Les enfants peuvent quitter l'étude à l'heure souhaitée par les parents. **Les études dirigées** ne peuvent être faites que par les enseignants car il y a une aide pédagogique proposée aux élèves. Il y a un cadre horaire à respecter, un engagement des familles au projet. Une participation forfaitaire sera demandée aux familles, mais la mairie s'engage à ce que l'aspect financier ne soit pas un obstacle pour les familles. Le format précis de l'organisation est en réflexion. Une première période de test est envisagée pour janvier/février. Pour l'instant, le projet serait de proposer un temps d'1 heure par jour, sur 4 jours mais pas pour tous les niveaux tous les jours.

Des points sont encore à régler. En particulier, un problème est soulevé avec l'aide à apporter aux élèves de CP pour qui l'accompagnement devra être beaucoup plus important à mener qu'avec des élèves autonomes de CM2. Concernant les élèves autonomes sur les devoirs, serait-il possible d'envisager qu'ils puissent les faire à l'ALAE ?

- Pourquoi ne pas installer de tables et de chaises pour les enfants qui restent au CLAE ?

Les parents renouvellent leur demande concernant la mise en place de tables au CLAE pour faire leurs devoirs. Quelques tables sont déjà prévues sous le préau pour faire des activités. M Dumont va demander aux animateurs de mettre à disposition un espace calme pour mettre des tables sur lesquelles les enfants pourront faire leurs devoirs. Mme Bousquet évoque la possibilité d'ouvrir le réfectoire pour permettre cela. La salle polyvalente pourrait être utilisée à cet effet.

- Point sur la gestion du COVID

Pour l'instant la Haute-Garonne est en vert (niveau 1). Les restrictions ne s'imposent plus : les élèves ne sont plus obligés de porter le masque, il est possible de répartir les élèves des collègues absents dans les autres classes, on peut avoir plus d'une classe par car scolaire, on maintient les récréés décalées et les 2 entrées pour le confort des élèves (plus de fluidité, plus de sérénité).

Le 25 novembre, la cellule santé va proposer des tests salivaires, avec autorisation des parents. Actuellement, une classe est fermée pour cause d'un cas de COVID.

- Y aura-t-il une visite du collège pour les CM2

L'école et le collège sont favorables à ce projet mais sa réalisation sera conditionnée par la situation sanitaire.

- Existe-t-il un projet pour équiper les classes de matériel informatique et de connexion internet?

Un projet informatique a été lancé par l'éducation nationale afin que les écoles fassent part de leurs besoins informatiques (tableaux numériques, ordinateurs, connexion internet). Un dossier de demande a été réalisé. Le budget pour la mise en œuvre de ce projet serait pris en charge par l'état avec une participation de la mairie. A ce jour, notre projet, dont le budget est important au regard de la taille de l'école, n'a toujours pas été accepté par les services de l'état. Il est fort probable que notre projet soit à nouveau refusé dans les années à venir. La

mairie a conscience des besoins informatiques à l'école et envisage un budget étalé sur plusieurs années pour équiper les écoles au fur et à mesure.

#### ❖ Les questions liées aux locaux et aux équipements

- La cour des 3 moulins va-t-elle rester coupée en 2 ? Si oui, quelles solutions sont envisagées pour les élèves qui n'ont pas de préau pour s'abriter ?

La cour n'est plus coupée en 2 (niveau 1 de risque COVID). Elle le sera à nouveau si le risque repasse en niveau 2. Les récréations sont décalées sur 2 créneaux pour un meilleur confort des élèves qui sont moins nombreux dans la cour.

Pour des raisons de sécurité, le petit préau près de l'ascenseur n'est pas autorisé. En cas de pluie, les élèves restent sous le grand préau intérieur ont un temps libre en classe ce qui ne déplaît pas aux enfants.

- Peut-on remplacer le système d'interphone qui sonne dans la classe de CE1 à Ayguière, ou sinon au moins baisser le son ?

Il est possible de baisser le son de l'interphone dans la mesure où la sonnerie doit encore être entendue par l'enseignant en classe.

- Quel bilan pour le nouvel aménagement du parking ?

La fluidité semble globalement meilleure mais elle pourrait être améliorée si les parents allaient jusqu'au bout du dépôt minute et ne s'y garaient pas.

- A quelle fréquence les toilettes sont-elles nettoyées et le matériel (savon et papier) renouvelé ?

Les toilettes sont nettoyées une fois par jour le soir. Il y a eu quelques problèmes dans les toilettes des filles. Certains élèves ont saccagé volontairement les porte-savons. La CAM a dû racheter du matériel.

Il peut manquer du papier dans l'après-midi et les enseignants se chargent de remettre à disposition des rouleaux. Le problème est que nous n'avons pas les distributeurs pour ces rouleaux et ils sont posés sur une chaise ce qui n'est pas pratique. Certains élèves manquent de savoir-vivre dans ce lieu avec des éclaboussures, des papiers jetés par terre.

A Ayguière, l'eau chaude semble avoir été coupée. Une demande de remise en service de l'eau chaude a été formulée auprès de la mairie.

- Est-il prévu de créer un espace abrité pour les vélos ? Peut-on ajouter des accroches vélos supplémentaires à la deuxième entrée des 3 moulins ?

Des porte-vélos ont été demandés pour la 2<sup>ème</sup> entrée des 3 Moulins. Pour l'instant, un abri n'est pas prévu mais la demande est faite auprès de la mairie.

#### ❖ Les questions et remarques diverses

- Peut-on autoriser les enfants qui mangent au 3<sup>ème</sup> service à prendre une collation dans la matinée ?

Pour l'instant, les conditions sanitaires permettent de supprimer le 3<sup>ème</sup> service de cantine. Les élèves viennent de repasser au système self ce qui permet plus de fluidité. Si de nouveau les enfants étaient amenés à manger très tardivement, il faudrait réétudier ce problème.

Les enseignants demandent à ce que les classes des petits puissent manger en premier.

- Les enseignants s'assurent-ils de la présence des parents à la sortie (pour les enfants qui ne rentrent pas seuls) ?

M Dumont rappelle que la loi prévoit que les enseignants s'assurent de la surveillance des enfants uniquement jusqu'au portail et jusqu'à 16h, pas au-delà. A partir de 16h, ce sont les parents qui reprennent la responsabilité de leur enfant et c'est à eux d'avoir prévu l'organisation pour venir les récupérer: soit les parents viennent, soit l'enfant va au CLAE, soit l'enfant rentre seul. Dans tous les cas, il est préférable que les enfants sachent ce qui est prévu pour eux.

L'école peut mettre au CLAE les élèves dont les parents seraient en retard pour venir les chercher, uniquement sur autorisation écrite. Une inscription au CLAE par les parents doit avoir été faite en amont pour pallier les éventuels retards.

Ce règlement est précisé dans l'article D 321.12 du code de l'éducation.

- Cette année encore les parents restent à la porte de l'école. Les niveaux de vigilance Covid et vigipirate ont été abaissés, est-il prévu de laisser les parents accéder à l'école plus facilement ?

Certains parents souhaitent rentrer dans l'école mais, sans raison valable, cela pourrait mettre en péril, la fluidité des déplacements des élèves lors de la sortie.

Par ailleurs, Vigipirate n'a pas été abaissé. D'une manière générale, Mme Bousquet précise qu'il est globalement demandé de fermer les établissements pour permettre un contrôle plus strict.

- Une classe de CE1 semble regrouper beaucoup d'élèves turbulents. Les cours d'EPS sont supprimés en raison de problèmes de comportement ou pour rattraper le retard. Y a-t-il assez d'AVS dans la classe ? Est-ce équilibré avec les autres classes de même niveau (à titre général, comment les classes sont-elles constituées) ?

Il peut arriver que les cours d'EPS soient moins fréquents en début d'année de manière à mettre l'accent sur les matières maths et français suite aux demandes ministérielles. Ses heures sont ensuite lissées sur l'année. Par ailleurs, les règles de vie sont parfois longues à mettre en place. En prenant le temps d'assurer ce cadre pour la sécurité des élèves, certaines matières peuvent être empiétées. En aucun cas l'EPS ne sera supprimée. Les AVS interviennent soit de manière individuelle pour un élève, soit de manière mutualisée pour intervenir sur plusieurs enfants qui relèvent d'une aide.

Concernant la constitution des classes, les collègues des classes précédentes se réunissent, font une proposition de répartition et en discutent avec les enseignants de la classe supérieure.

L'objectif est d'avoir des classes équilibrées dans les niveaux scolaires, les comportements, la mixité fille/garçon tout en prenant en compte les fratries, les élèves à séparer impérativement, les contraintes de séparation des bâtiments...

Il est possible de faire des erreurs car certains enfants peuvent changer de comportement au contact des autres.

- Où sont les PAI ?

Ils sont dans la salle des maîtres, les nouveaux animateurs vont en être informés.

L'ensemble des points ayant été abordés, la séance est levée à 20h15

Prochain conseil d'école : jeudi 17 mars 2022

Le directeur

